

Aide au développement des TPE artisanales et commerciales

CA DE LENS LIEVIN

Présentation du dispositif

Accompagner le développement des artisans, commerçants sur le territoire.

Conditions d'attribution

A qui s'adresse le dispositif ?

— Entreprises éligibles

Sont concernées les TPE jusque 10 salariés, situées dans les communes suivantes : Avion, Harnes, Lens, Liévin, Méricourt (la Région intervient pour les autres communes avec [le dispositif DACS](#)).

Pour quel projet ?

— Dépenses concernées

Sont financés les investissements compris entre 30 000 et 130 000 € HT :

- les investissements productifs neufs,
- les investissements d'occasion de moins de 5 ans,
- les investissements incorporels liés au projet de développement (brevet, logiciels, frais de conseil),
- les aménagements nécessaires à l'installation de matériel de production.

Montant de l'aide

De quel type d'aide s'agit-il ?

L'aide de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin prend la forme d'une subvention de 20% des investissements éligibles HT, dans la limite des fonds propres de l'entreprise. L'aide est plafonnée à 26 000 €.

Informations pratiques

Quelle démarche à suivre ?

— Après de quel organisme

Se rapprocher de la Direction développement économique et emploi pour connaître les conditions d'éligibilité, recevoir son dossier de demandes d'aides et pour tous renseignements : Tél. : 03 21 79 05 33 ou via le [formulaire de contact en ligne](#).

Organisme

CA DE LENS LIEVIN

Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin

- **Service Développement Economique**

21 rue Marcel Sembat

BP 65

62302 LENS CEDEX

Téléphone : 03 21 79 05 34

E-mail : deveco@agglo-lenslievin.fr